

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
Séance du 24 avril 2021

L'an deux mille vingt et un le 24 avril à 11 heures, le conseil municipal de la Commune de LANVENEGEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, sous la présidence Marie-José CARLAC, maire.

Date de convocation : 20 avril 2021

Présents : Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Christophe COMBEAU, Monique LE CREN, Catherine MOUNIER, Didier ESVAN, Isabelle HELOU, Jérôme LE DOUAIRON, Cédric CAUDEN, Stéphanie KERMARREC, Elodie HILPERT, Claude POTIER

Absents excusés : Loïc POULHALEC, Sabrina CROISSANT

Secrétaire : Isabelle HELOU

1) ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE - DECLASSEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE - TRAUMAN

Madame le Maire propose au conseil municipal le déclassement d'une portion de voirie communale en vue de son aliénation à Mme Kuikko. Cette voie ne servant qu'à accéder à son habitation, sa cession permettra de diminuer le coût pour la collectivité et pour l'administré du raccordement aux différents réseaux (électricité, eau, assainissement).

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3,

Considérant que le bien communal sis Traouman était à l'usage des administrés,

Considérant que ce bien n'est plus affecté à l'usage direct du public dans la mesure où il ne dessert qu'une seule habitation,

Considérant que les délibérations concernant le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- Décide de lancer l'enquête publique préalable au déclassement du bien sis Traouman du domaine public communal
- Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

2) LOTISSEMENT DES CHÂTAIGNIERS – VENTE LOT 1

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Ludovic Gourlet souhaite acquérir le lot n°1 de 386 m² du lotissement des châtaigniers.

Pour rappel, le prix de vente a été établi à 23,50 € HT par délibération n°67/2018 en date du 5 novembre 2018.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Se prononce pour l'attribution du lot n°1 à Monsieur Ludovic Gourlet
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et de signer tout document nécessaire à cette opération.

3) ACQUISITION AB 99 ET AB 101

Madame le maire expose au conseil que les parcelles de terrain sis AB 99 (448 m²) et AB 101 (378 m²) sont à vendre. Ces terrains sont situés dans le périmètre du bourg et constitue une réserve foncière intéressante pour la commune.

Le conseil municipal,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget 2021 du montant nécessaire à l'acquisition

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire :

- Autorise à l'unanimité, Madame le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix maximum de 5000 € hors frais d'acquisition ;

Fin de séance à 11h30.

Affiché le 26/04/2021

Transmis en Préfecture le 26/04/2021